

CONSTRUCTION DE LA 2ème TRANCHE DU GROUPE SCOLAIRE ZAC LUDRES SUD - n° 785

Le Maire informe l'assemblée que par lettre du 18 Février 1975, Monsieur le Préfet de M & M l'a informé que l'arrêté portant attribution de la subvention pour la construction de la 2ème tranche du groupe scolaire de LUDRES SUD (4 classes maternelles) interviendra au cours du 1er Trimestre 1975.

Le montant prévisible est évalué à 353 096 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- de faire construire la deuxième tranche du groupe scolaire de LUDRES SUD, comprenant 4 classes maternelles et 4 logements, en conformité avec le dossier qui a déjà reçu l'agrément de la Commission Départementale des Opérations Immobilières et de l'Architecture le 29 Mars 1974,
- suivant contrat du 22 Mai 1973 approuvé le 08 Juin 1973, MM. SILVY LELIGOIS et VINEY, architectes DPLG, 4 rue Wilson à VANDOEUVRE, sont et demeurent maîtres d'oeuvre,
- autorise le Maire à signer toutes pièces utiles, et notamment le marché à intervenir pour la réalisation de cette construction,
- dit que le plan de financement sera définitivement arrêté lorsque le montant actualisé de la dépense sera connu,